

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté

**portant inscription au titre des monuments historiques du
temple protestant de SAINT-JEAN-DU-GARD (Gard)**

**Le préfet de la région Occitanie,
préfet du département de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;
Vu l'article 113 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;
La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 2 avril 2019 ;
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;
Considérant que le temple protestant de Saint-Jean-du-Gard (Gard) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture néo-classique due à Prosper Renaux ;

ARRÊTE :

Article 1er : Est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité, le temple protestant de Saint-Jean-du-Gard (Gard) situé place Carnot sur la parcelle AB 489, d'une superficie totale de 5a 90ca et appartenant depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 à la COMMUNE DE SAINT-JEAN-DU-GARD (Gard) identifiée sous le numéro SIREN 213 002 694 ;

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région ;

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le **- 8 AOUT 2019**

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Nicolas HESSE

Département :
GARD

Commune :
SAINT-JEAN-DU-GARD

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 22/03/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Plan annexé à l'inscription au titre des monuments
historiques du temple de Saint-Jean-du-Gard
(Gard)

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Nicolas NESSE

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
ALES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SAINT PRIVAT DES VIEUX 30340
30340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
tél. 04.66.78.45.45 - fax 04.66.87.42.89
cdfif.nimes@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

